

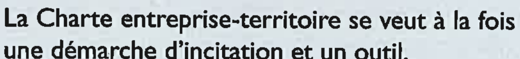
15e séance de signature - 5 décembre 2011. ® J. Jaulin.

C'EST QUOI LA CHARTE ?

La Charte entreprise-territoire vise à renforcer l'impact du développement économique pour le territoire et ses habitants, en mobilisant les entreprises locales sur des actions qu'elles choisissent, variées et concrètes. Une trentaine d'actions sont ainsi proposées sur six grands volets : l'emploi-insertion, les liens école-entreprise, le soutien à la création d'entreprise, le développement des liens avec le tissu économique local, l'insertion professionnelle des personnes handicapées et la vie des salariés sur le territoire.

Les actions proposées ne sont pas nécessairement à mettre en place en totalité. En effet, chaque entreprise a une identité et une stratégie qui lui est propre ; elle se voit proposer une charte individuelle qui précise les axes de travail retenus et les actions qu'elle souhaite développer et/ou renforcer dans les trois ans.

L'entreprise bénéficie d'un référent au sein des services de Plaine Commune pour le suivi et la mise en œuvre de ses engagements. Ce référent s'appuie sur les initiatives portées par Plaine Commune et la Maison de l'emploi, Plaine Commune Promotion et un réseau d'une quinzaine de partenaires associés à la démarche.



Charte, mode d'emploi

La Charte entreprise-territoire se veut à la fois une démarche d'incitation et un outil.
Il s'agit, d'une part, d'encourager les entreprises à participer au développement de leur territoire, en s'inscrivant dans la durée dans un dispositif de responsabilité sociale.
D'autre part, la charte constitue un outil au service des entreprises qui souhaitent mettre en place une politique de responsabilité sociale (RSE). Ainsi, Plaine Commune met à leur disposition un socle d'outils, de contacts et d'actions sur lequel elles peuvent asseoir et renforcer leur ancrage territorial.
Dans la durée, la Charte entreprise-territoire constitue un outil de dialogue privilégié entre la collectivité et les entreprises, mais aussi une passerelle entre les entreprises impliquées.
Si l'animation générale du dispositif est assurée par Plaine Commune, deux instances essentielles favorisent les échanges et partenariats :

- le Club des DRH et correspondants RSE, animé par Plaine Commune Promotion. Il a pour objectif de favoriser les échanges d'expériences et la structuration d'un réseau d'entreprises engagées dans une démarche de développement local. Il regroupe des directeurs ou responsables ressources humaines et des dirigeants d'entreprises, qui se réunisssent pour échanger et débattre, à partir de témoignages concrets, sur des thèmes liés directement à la charte ou sur des thèmes liés à la gestion des ressources humaines.

- le comité des partenaires se réunit une fois par an. Il a vocation à rassembler l'ensemble des partenaires pour évaluer les résultats concrets de la démarche et identifier ses possibilités de développement.